

FICHE GAZ N°27**Utilisation des raccords à sertir****Cas général :**

Les raccords à sertir gaz sont autorisés sur les canalisations de gaz en cuivre à condition de répondre à la marque ATG Sertissage. Une liste des marques et produits agréés ATG Sertissage est disponible sur le site internet www.certigaz.fr

Prescriptions des raccords à sertir :

Les raccords à sertir peuvent être installés en intérieur comme en extérieur. Ils ne doivent toutefois pas :

- Être placés dans les éléments du bâti, que ce soit par engravement, encastrement ou incorporation.
- Posséder un assemblage par brasure ou un cintrage à chaud à moins d'un mètre d'un assemblage par sertissage.
- Avoir un point chaud à proximité
- Être décapées ou nettoyées à l'aide d'un outil thermique ou d'un produit chimique.

Ventilation du local :

Un raccord à sertir est défini comme un raccord mécanique. Dans ce cas, lors de la présence d'un raccord à sertir dans un local, ce local devra obligatoirement être ventilé.



Raccord à sertir

Commande et saisie
des certificats de conformité
en ligne sur www.copraudit.com

Vous retrouverez l'ensemble de
la série des FICHES GAZ sur notre
site internet : www.copraudit.com

Sur votre espace personnel, vous
aurez accès à l'ensemble des textes

Source : CCH 2004-02, arrêté du 2 août 1977 modifié, NF DTU 61.1 P2